

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal Ordinaire – Commune du Glaizil

21.10.2022 – Début de séance : 20h05 | Réunion déclarée ouverte par François COLLIN – Maire
Convocation du 14.10.2022

En présence de :

François COLLIN – Maire

Philippe MOREL – 1^{er} adjoint

Nathalie ARMAND – 2^{ème} adjoint et secrétaire de séance

Conseillers Municipaux :

Jean-Christophe EYRAUD

Guy GAUTHIER

Delphine REY

Christian SAUVA

Absent : Jean-Pierre GAUTHIER, Bernard JOURDAN et Damien HORLAVILLE (pouvoir donné à François COLLIN)

1/ Ecluses de voirie

Suite à la réception et à l'étude de nouveaux devis, le Conseil Municipal maintient les décisions prises par délibération n°35/2022 lors de la réunion du 29 juillet 2022.

2/ Devis avant-projet architecte – Extension de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal envisage de créer une extension de la salle polyvalente destinée principalement au rangement du matériel stocké actuellement dans la salle elle-même. Pour ce faire, plusieurs cabinets d'architecte ont été consultés.

Après étude des devis, l'offre du cabinet d'architecture de Laurent Escanez est la plus intéressante.

L'offre détaillée de la prestation sera transmise après réception de la délibération validée à l'unanimité des membres présents et représentés lors de la réunion du vendredi 21 octobre 2022.

3/ Travaux du torrent des Auberges

Tout d'abord, les travaux réalisés en urgence par la SARL EYRAUD Concassage TP s'élève à la somme de 6 110,00 € HT. Ils ont consisté au curage des berges du torrent des Auberges, et à la réparation du tuyau électro soudé desservant le réseau de protection incendie du Pas du Loup.

La réfection du chemin des Auberges nécessite des travaux importants d'enrochement soit à sec, soit bétonné estimés entre 16 700,00€ HT (pour l'enrochement à sec) et 23 600,00€ HT (pour l'enrochement bétonné) selon la solution retenue

Afin de financer ces travaux, le Conseil Municipal approuve le dépôt de la demande d'aide exceptionnelle sollicitée auprès des services du Département.

De nouveaux devis sont en attente avant d'engager les travaux d'enrochement.

4/ Acquisitions de terrain

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec les services d'IT05 relative à la rédaction des actes administratifs pour l'acquisition de parcelles validée par délibération 22/2022 du 31 Mars 2022.

Dans le cadre du projet d'extension de l'assainissement, la commune devait prévoir deux pompes de relevage. Après rencontres avec les propriétaires concernés, et après intervention du Cabinet Toulemonde, il y avait lieu de faire établir les actes d'acquisitions aux conditions convenues avec les propriétaires.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide les conditions d'acquisitions des parcelles et autorise Monsieur le Maire et son adjoint à procéder chacun en ce qui le concerne aux missions qui leur sont dévolues.

5/ Recrutement d'un vacataire saison hivernale 2022/2023

Pour information, deux candidats ont postulé pour les travaux de déneigement de la saison hivernale 2022/2023.

Le Conseil Municipal doit déterminer les conditions liées au recrutement du vacataire pour la prochaine saison hivernale.

La délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6/ Urbanisme

Un certificat d'urbanisme opérationnel a été déposé pour un projet sur la propriété du centre de vacances du « Pas du Loup ».

Cette vente est soumise à la consultation de la SAFER qui a publié un appel à candidature pour les terrains.

Les demandeurs du CUB souhaitent acheter la propriété dans son ensemble.

Au vu du projet d'installation déposé, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande de certificat d'urbanisme soumise à l'approbation de la CDPENAF.

Questions diverses

1/ Etude de l'origine des eaux de la source des Auberges

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec les services d'IT05 proposant une assistance à maîtrise d'ouvrage validée par délibération 21/2022 du 31 Mars 2022.

Afin de rechercher les origines des eaux alimentant la source des Auberges, et avant d'envisager quelques travaux que ce soit, il faut procéder en amont à une étude de positionnement des drains.

Suite au dépôt du marché public d'études et après analyse des offres, la proposition du bureau d'études ICEA a été retenue.

Le suivi de chantier sera fait en commun par IT 05, l'Agence de l'Eau et les services de l'ARS.

Délibération votée à l'unanimité pour autoriser le Maire à missionner le Bureau d'Etude ICEA.

2/ Le contrôle des bornes incendie a été fait. Il est réalisé tous les 2 ans.

Il ressort du contrôle que toutes les bornes doivent être repeintes et une borne est non conforme. Des irrégularités ont été constatées. Le rapport est en attente de réception.

3/ Concernant le remplacement de la porte d'entrée du logement au-dessus de la Mairie, trois devis ont été réceptionnés.

4/ En remplacement d'Eveline JOURDAN, partie en retraite au 1^{er} octobre 2022, Madame Christèle LAZARRINI a été recrutée en contrat CDD 20h/mois pour l'entretien des bureaux de la mairie, de la salle des associations « Là Rosa Lit » et ponctuellement de la salle polyvalente.

5/ L'automatisation du système de chauffage de la salle polyvalente sera mise en place en février 2023 en collaboration avec « Territoires d'Énergie » (ex SyME 05). Ainsi, la mise en route et l'arrêt du chauffage seront pilotés à distance de la Mairie.

6/ Le permis de construire modificatif déposé par Monsieur CHARBONNIER afin de mettre en conformité les travaux réellement réalisés a fait l'objet d'une autorisation tacite suite à son instruction hors délai par les services de l'Etat.

7/ Les réunions publiques de hameaux auront lieu à la salle polyvalente :

- Samedi 12 novembre à 14 h00 pour Pont Manel, Pouillardencq, Les Gautiers, et Le Glaizil.
- Samedi 19 novembre à 14 h00 pour les Amars et Lesdiguières.

8/ 47 personnes sont éligibles aux colis de Noël qui seront distribués par les membres du conseil avant Noël.

Vu pour être affiché le 27 octobre 2022, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Fin de séance : 22h10